

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **7 novembre 2023** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Johanie Cliche
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Les membres présents forment le quorum. Madame Mélissa Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, agit comme secrétaire. Madame Nancy Dumas, adjointe à la direction générale, est également présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2023-11-215

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 octobre 2023
 - 3.2 - Suivi des procès-verbaux
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024
 - 7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 7.3 - Au Bercaïl - La Campagne de poinsettias
 - 7.4 - Demande d'aide financière 2024 - Fondation Philippe Laprise TDAH
 - 7.5 - Quote-part municipale 2024 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins
 - 7.6 - Social de Noël
 - 7.7 - Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code Municipal
 - 7.8 - Loi 25 Protection des renseignements personnels
 - 7.9 - Autorisation de signature d'une entente concernant le lot 5 179 403 du cadastre du Québec
 - 7.10 - Autoriser l'achat de décorations de Noël
 - 7.11 - Souper bénéfice l'Essentiel des Etchemins

- 7.12 - Nouvel Essor - Demande d'aide financière 2024
- 7.13 - Demande de don pour les fleurs lors du décès de Madame Colombe Rancourt
- 7.14 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9 - SÉCURITÉ CIVILE, PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie
 - 9.2 - Discussions sur le devenir des services incendies
- 10 - VOIRIE - BÂTIMENTS - TERRAINS
 - 10.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains
 - 10.1.1 - Comparaison huile (hiver 2021-2022) versus propane (hiver 2022-2023) pour le garage municipal
 - 10.2 - Maintien du lien d'emploi à titre de 3e homme pour le déneigement 2024
 - 10.3 - Programme d'aide à la voirie locale sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
 - 10.4 - Coupe d'arbre au garage municipal
- 11 - LOISIRS ET CULTURE
- 12 - DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Réunion du comité de développement
- 13 - URBANISME
 - 13.1 - Ajout d'un inspecteur en urbanisme
 - 13.2 - Demande de dérogation mineure - Aménagement forestier G.L. Inc
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-11-216

3.1 - Séance ordinaire du 3 octobre 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2023 dernier a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 - Suivi des procès-verbaux

Réfection de la rue du Presbytère est terminée.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-11-217

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE la liste des comptes du mois d'octobre présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes:	72
	827.19\$
Salaires:	18
	725.64\$
Total:	91
	552.83\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Aucune correspondance.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

La mairesse nous informe que dans quelques semaines, il y aura conclusion de la vente de l'église à M. Étienne Bernier, architecte. Une rencontre a eu lieu le 19 octobre dernier, il en a profité pour venir la visiter accompagné de ses étudiants.

La mairesse nous informe également que concernant le dossier de l'OMH sur les discussions des fusions de plusieurs autres portes, toutes les municipalités visées ont décidé de ne rien ajouter, c'est à dire, de laisser le Conseil d'administration décider.

7 - ADMINISTRATION

2023-11-218

7.1 - Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024

Avis public - Dépôt sommaire rôle d'évaluation foncière

L'avis public du dépôt du rôle d'évaluation foncière de la 2ième année du triennal 2023, 2024 et 2025 a été déposé lors de la réunion de novembre. Toute personne qui veut en prendre connaissance peut le faire sur le rôle d'évaluation en ligne sur le site de la municipalité ou venir prendre information au bureau de la municipalité.

2023-11-219

7.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires sont signées par chacun des élus et la liste sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-11-220

7.3 - Au Bercail - La Campagne de poinsettias

La Municipalité, n'ayant jamais contribué à cette campagne de financement préfère conserver les organismes auxquels elle contribue déjà.

2023-11-221

7.4 - Demande d'aide financière 2024 - Fondation Philippe Laprise TDAH

La Municipalité, n'ayant jamais contribué à cette campagne de financement préfère conserver les organismes auxquels elle contribue déjà.

2023-11-222

7.5 - Quote-part municipale 2024 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

QUE les membres du conseil acceptent d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2024;

QUE les membres du conseil acceptent de payer la quote-part 2024 pour le Transport Autonomie Beauce-Etchemins au montant de 1 129.42\$ équivalent à 2,98\$ per capita, une augmentation exceptionnelle de 20% ;

QUE les membres du conseil acceptent la tarification payée par l'utilisateur;

QUE les membres du conseil reconnaissent la ville de Saint-Georges comme ville mandataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-223

7.6 - Social de Noël

Le social de Noël regroupant les employés, les élus et les pompiers aura lieu le vendredi 8 décembre prochain.

2023-11-224

7.7 - Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code Municipal

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'ACCEPTER le dépôt des états comparatifs tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-225

7.8 - Loi 25 Protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 6 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'adopter la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-226

7.9 - Autorisation de signature d'une entente concernant le lot 5 179 403 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé des travaux de réfection de la rue du Presbytère du 5 octobre au 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE, durant ces travaux, la Municipalité a accepté de réaliser des travaux supplémentaires pour le lot numéro 5 179 403 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, sous réserve de signer une entente avec le propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE cette entente comporte une clause de confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun la signature de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE le préambule de la présente résolution en fasse et en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal approuve le projet d'entente à intervenir entre le propriétaire du lot 5 179 403 du Cadastre du Québec et la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière trésorière par intérim, Mme Mélissa Beaudoin, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite entente à intervenir, ainsi que tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-227

7.10 - Autoriser l'achat de décorations de Noël

CONSIDÉRANT QUE nous ne possédons que très peu de décorations de Noël;

CONSIDÉRANT QUE nous possédons maintenant un nouveau gazébo;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'autoriser l'achat de nouvelles décorations de Noël pour un montant de 1000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-228

7.11 - Souper bénéfice l'Essentiel des Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

D'AUTORISER la mairesse à participer au souper-bénéfice annuel de L'Essentiel des Etchemins qui se tiendra le 24 novembre au coût de 50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-229

7.12 - Nouvel Essor - Demande d'aide financière 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'OFFRIR un don de 100\$ à l'organisme Nouvel Essor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-230

7.13 - Demande de don pour les fleurs lors du décès de Madame Colombe Rancourt

CONSIDÉRANT tout ce que Madame Rancourt a pu faire pour la municipalité en travaillant pour celle-ci;

IL PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

DE payer 50 \$ à l'Âge d'Or pour avoir contribué à l'achat d'un bouquet de fleurs lors de son décès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-231

7.14 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

9 - SÉCURITÉ CIVILE, PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

Le directeur de sécurité incendie nous informe qu'il n'y a pas eu de sortie dans le dernier mois.

Plusieurs rencontres concernant les masques désuets ont eu lieu entre les directeurs incendie et qu'une prochaine aura lieu le 21 novembre prochain pour prendre une décision finale.

Le conseil, ainsi que le directeur incendie donnent leur accord pour faire réparer le camion autopompe 208 et d'amorcer les recherches pour l'achat d'un camion incendie neuf pour remplacer les deux existants d'ici quelques années.

2023-11-232

9.2 - Discussions sur le devenir des services incendies

CONSIDÉRANT QUE l'un des camions incendies (autopompe) n'a pas passé les tests obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE les coûts élevés tant au niveau des réparations que de l'achat d'un nouveau camion;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est propice aux discussions sur les orientations futures de notre service incendie;

CONSIDÉRANT notre obligation de respecter le schéma de couverture de risques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

- D'amorcer les discussions sur les opportunités possibles entre autres avec la municipalité de Lac-Etchemin;
- DE former un comité formé de 3 personnes afin de mener les discussions avec la municipalité de Lac-Etchemin. Le comité sera formé des 3 personnes suivantes :
 1. Directrice générale
 2. Adjointe à la direction générale
 3. Directeur du service incendie ou chef d'équipe à la voirie
- DE faire rapport au conseil municipal régulièrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - VOIRIE - BÂTIMENTS - TERRAINS

10.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains

2023-11-233

10.1.1 - Comparaison huile (hiver 2021-2022) versus propane (hiver 2022-2023) pour le garage municipal

HUILE VS PROPANE	
HUILE	PROPANE
239,33	520,13 \$
63,43 \$	247,02 \$
172,25 \$	1 147,01 \$
785,82 \$	1 525,43 \$
416,35 \$	875,83 \$
1 900,97 \$	1 027,96 \$
410,80 \$	388,39 \$
2 108,00 \$	52,49 \$
2 088,68 \$	
8 185,63 \$	5 784,26 \$

2023-11-234

10.2 - Maintien du lien d'emploi à titre de 3e homme pour le déneigement 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

DE maintenir le lien d'emploi de M. Marc Fortin à titre de 3e homme, temps partiel sur appel, pour la période hivernale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-235

10.3 - Programme d'aide à la voirie locale sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 25 268,00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-236

10.4 - Coupe d'arbre au garage municipal

CONSIDÉRANT QUE les assurances demandent la coupe de l'arbre près du garage municipal, car les fils électriques le traversent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'autoriser le plus bas soumissionnaire à faire la coupe de l'arbre au montant de 700 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11 - LOISIRS ET CULTURE

12 - DÉVELOPPEMENT

2023-11-237

12.1 - Réunion du comité de développement

Une réunion du comité de développement a eu lieu le 31 octobre dernier.

L'enveloppe disponible dans la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) s'estime à 59 500\$ pour l'année 2024.

Projets réalisés depuis septembre 2020 !

Lumières de rue DEL	Abreuvoir
Signalisation, affiches à l'entrée et aux limites de la municipalité	Tables à picnics
Escalier arrière de l'édifice	Système de son, canon et écran
Éclairage du parc et électricité dans le kiosque	Toiture chalet des loisirs
Achat de tables et de chaises pour l'édifice	Douche
Projet dépanneur	Réfection rue du Presbytère
Jeux au loisir	Plancher haut de la grande-salle
Bloc sanitaire au parc	Fenêtres édifice communautaire
Dépanneur	Nouvelle porte entrée Âge d'Or
Défibrillateurs (2)	Gazébo loisirs et électricité
Système traitement d'eau	Clôture parc Petit-Bocage
Système chauffage garage municipal	Peinture caserne
Congélateurs, tablettes et électricité à Accommodation St-Louis	

13 - URBANISME

2023-11-238

13.1 - Ajout d'un inspecteur en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement d'un nouvel officier par la MRC, il y a lieu de procéder à la nomination par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, à titre d'officier en bâtiment et en environnement, est effectif dès maintenant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague nomme monsieur Sébastien Dubois, à titre d'officier municipal en bâtiments et en environnement.

QUE par cette nomination, cette personne agira à titre de fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-239

13.2 - Demande de dérogation mineure - Aménagement forestier G.L. Inc

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite permettre un projet de lotissement dans le but de désenclaver un terrain dont le frontage au chemin public serait de 14.97m au lieu de 45m, sur le terrain du 180 rang de la Merisière # matricule 1522-25-5340 et numéro de lot 6 402 454.

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement du zonage et de lotissement ne cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QU'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QU'elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure tout en sachant qu'un membre du comité est en désaccord;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

15 - VARIA

Prochaine séance de travail pour le budget jeudi le 30 novembre 18h30, ainsi qu'une séance extraordinaire Budget à 18h30 le 5 décembre.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-11-240

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

QUE la séance soit levée à 20h36

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Mélicca Beaudoin
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse